



## Déclaration liminaire de la FSU double CAEN Nice et Aix

La FSU souhaite faire connaître à tous les membres de ces deux instances la situation inadmissible que l'Etat et les députés nous imposent pour la prochaine rentrée dans nos deux académies. C'est une rentrée au pain sec et à l'eau qui se profile pour les élèves et les personnels dans le second degré.

Alors que ce sont 5 273 élèves de plus qui sont attendus dans nos deux académies (+ 2 462 élèves dans l'académie de Nice et + 2 811 élèves dans l'académie d'Aix ) à la rentrée 2021, on pouvait espérer des dotations positives en postes, hors c'est un tout autre choix qui est pour l'instant prévu avec la perte de 80 ETP (60 dans l'académie d'Aix et 20 dans celle de Nice). Et ce ne sont pas les heures supplémentaires que l'on voudrait imposer aux personnels, qui sont épuisés après presque un an de crise sanitaire, qui pourront permettre d'améliorer les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail de nos collègues.

Depuis 2002 l'écart entre le nombre de postes et le nombre d'élèves accueilli dans les collèges et les lycées de nos deux académies n'a jamais été aussi important et depuis 4 ans le nombre de postes ne cesse de diminuer alors que le nombre d'élèves lui ne cesse de croître de manière exponentielle. Cette politique éducative nous n'en voulons plus.

Nous refusons également la nouvelle organisation du lycée née des réformes Blanquer qui est celle de tous les renoncements, tant sur le plan de l'accès aux formations que sur celui de la diversité. Moins d'enseignements et davantage d'inégalités sociales et genrées, tel est le premier bilan que l'on peut tirer de ces deux années à partir des chiffres fournis par le ministère lui-même. A trop vouloir masquer le réel, le discours ministériel choisit donc le risque du discrédit et du désaveu.

Renforcement des inégalités, options en sursis, diversité en trompe l'œil...les chiffres parlent d'eux-mêmes et viennent balayer tous les discours officiels : le lycée Blanquer est un lycée profondément inégalitaire.

La FSU a fait des propositions pour tenir compte de cette année si exceptionnelle : le report des épreuves de spécialités en juin était possible, et permettrait d'organiser des épreuves nationales en fin d'année, ce qui permettrait de desserrer l'étau d'un calendrier initial infernal tout en garantissant un cadre national, commun, à tous les élèves. Mais cela ressemblait certainement trop à cet ancien bac que Jean-Michel Blanquer s'échine à faire disparaître.... au risque de mettre à mal la démocratisation de notre système éducatif et de mettre en place un véritable tri social.

Par contre le ministre fait preuve d'un silence assourdissant au sujet des Périodes de Formation en Milieu Professionnel et laisse le local se débrouiller alors que des aménagements sont indispensables pour le bac professionnel.

La réforme de la voie professionnelle imposée par le ministre de l'éducation nationale entre dans sa dernière année de mise en œuvre et les craintes que nous avons sont malheureusement vérifiées. La réduction des temps d'enseignements généraux engendre

des difficultés accrues pour tous les jeunes, et plus particulièrement pour celles et ceux qui vont choisir de poursuivre leurs études dans le supérieur. La spécialisation à un métier, repoussée en première, entraîne bien une certaine déprofessionnalisation de la formation, aggravée dans certaines spécialités par la crise sanitaire. Le baccalauréat professionnel se prépare ainsi en 2 ans au lieu de 3.

Le projet de loi 4D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification) a été présenté aux OS sans aucune concertation préalable.

La FSU dénonce le fait qu'une nouvelle phase de Décentralisation soit entreprise sans qu'aucun bilan des précédentes n'ait été fait malgré nos demandes réitérées. Associée à la loi de transformation publique du 6 août 2019 qui rend possible les détachements d'office des fonctionnaires, elle pourrait favoriser une nouvelle vague massive de privatisations. La FSU s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier en ce qui concerne la médecine scolaire de l'Éducation Nationale aux départements en les réunissant avec les moyens des PMI pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité. Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation Nationale au service de la réussite scolaire et signifierait pour les médecins, infirmières scolaires et conseiller-es de santé un transfert vers la Fonction publique territoriale et la dislocation de leur collectif de travail.

Pour les adjoints gestionnaires des EPLE, le projet de loi 4D annonce qu'ils auraient désormais une double autorité, celle de la collectivité territoriale se rajoutant à celle des chefs d'établissement. Cela aurait pour seule conséquence de complexifié les tâches déjà trop nombreuses et complexes des équipes de gestion.

La FSU s'oppose fermement à ces deux mesures. Ces missions et ces personnels concernés doivent rester pleinement au sein de l'éducation nationale, pour des raisons de cohérence et d'intervention.

Ce projet de loi est dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyennes et des citoyens, car c'est une marche forcée vers une vente à la découpe de la Fonction Publique.

Enfin dans le cadre de la crise sanitaire, la FSU demande que toutes les mesures soient prises en temps et en heure pour assurer la sécurité des élèves et de tous les personnels.

Nous sommes étonnés de ne pas voir à l'ordre du jour de ces deux instances la présentation des évolutions de l'offre de formation dans les lycées agricoles et nous souhaitons connaître les raisons de ce choix.

Vous nous permettrez une réaction suite aux propos du vice-président Georges Léonetti. Concernant l'entretien et le fonctionnement des lycées dans notre région le montant consacré s'élève à 49 euros par habitant alors que la moyenne nationale est de 52 euros par habitant. Un rapide et simple calcul montre qu'il manque 1,5 million d'euros pour atteindre la moyenne nationale.

M Pons interviendra sur les poursuites d'études dans le supérieur des étudiants de la filière STAPS dan l'académie de Nice.

Mme Chevé interviendra sur les notes de 0/20 imposés à certains élèves dans certains lycées au E3C1 de l'an dernier.

CAEN du 9 février 2021

FSU

Déclaration liminaire

Nous souhaitons faire remonter à ce double CAEN les inquiétudes sur l'avenir des étudiants de notre académie. En effet les étudiants du STAPS de Nice et de Toulon, réclament d'être traités de façon équivalente au reste des étudiants de France. Ils demandent qu'une formation en Master MEEF soit ouverte à Toulon en complément de celle de Nice. La sélection est particulièrement insupportable sur notre académie où seulement 1 étudiant sur 6 en licence se verra proposer une qualification Master MEEF en EPS, alors que le ratio est de 33% à Marseille et Toulouse, 37% à Bordeaux, 38% à Amiens et 61% à Nancy. Suite à leur rencontre avec le Rectorat de Nice, l'impossibilité d'ouverture n'est pas financière (puisque le STAPS de Toulon serait en capacité d'assumer le financement de cette formation) mais se heurte à un choix politique local bien discutable. La réforme de la formation initiale nationale de 2020 permet à l'étudiant de suivre son cursus universitaire sous une forme alternante ou non alternante. Si l'on en croit les affirmations des représentants du Rectorat de Nice, seul le parcours alternant sera proposé. En d'autres termes la partie de la formation pratique devant les élèves sera en responsabilité totale (quelque soit le niveau de compétences des étudiants). Nous dénonçons cette décision qui, d'une part réduit le droit au choix du parcours des étudiants (leur situation étant déjà très dégradée au regard du contexte sanitaire) et, d'autre part, ne garantit en rien la sécurité des élèves. L'EPS propose des activités dont la sécurité ne souffre aucune faiblesse. En effet le concours du CAPEPS arrivant après cette expérience, les formateurs doivent aussi pouvoir choisir les conditions de formation pratique de leurs étudiants. Ce choix local, faisant preuve d'une certaine orthodoxie, s'écarte manifestement de l'esprit de la loi. Nous vous demandons de revoir ce choix et nous restons à votre disposition pour vous exposer l'impérieuse nécessité d'ouvrir ce deuxième parcours MEEF à TOULON et de répondre aux inquiétudes des étudiants.



## Déclaration liminaire de l'UNSA Education au CAEN du 09 février 2021

Monsieur le préfet de région  
Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,  
Monsieur le Recteur de région académique  
Monsieur le recteur de l'académie de Nice,  
Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,

L'année 2020 aura été éreintante pour l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale et les parents d'élèves. Face à un contexte sanitaire inédit, l'ensemble des acteurs a dû s'adapter au quotidien pour répondre au double défi de la continuité pédagogique et du respect du protocole sanitaire. Ces acteurs de terrain, sur lesquels repose celui-ci, sont aujourd'hui dans un état d'épuisement généralisé tant physique que moral. D'autant que la présence de variants du virus qui accroissent le risque épidémique pour tout le pays y compris en milieu scolaire, n'annonce pas un retour à la vie normale pour demain.

Pour l'**UNSA Éducation**, la sécurité des personnels et des élèves demeurent la priorité absolue et si la situation sanitaire nécessite des évolutions constantes. Une information directe des acteurs du terrain et un réel temps de mise en place ainsi que des formations spécifiques aux encadrants comme aux agents concernés sur ces nouvelles modalités de travail seraient nécessaires. La circulaire du Premier ministre du 05 février précise que le télétravail doit être la règle, nous déplorons toujours de nombreuses réticences hiérarchiques non justifiées en service comme en EPLE. Le manque de matériels, clefs OTP ne doit pas être un frein à ces mesures.

Les mesures budgétaires actées au plan national vont cette année encore, dégrader les conditions d'enseignement, notamment dans le second degré. **L'UNSA Éducation** dénonçait déjà ces choix l'an dernier. Réduction de moyens, transfert des heures postes en heures supplémentaires semblent être les seules propositions du ministre alors que les personnels sont en attente de son soutien

Alors, que les effectifs continuent de croître dans le second degré, le ministère supprime 1800 postes en affichant une « compensation » par l'équivalent de 1847 emplois en HSA. Dans notre région, ce sont 80 ETP qui sont supprimés et 128 emplois en HSA qui ~~sont~~ actuellement ventilés dans les DHG. **L'UNSA Éducation ne peut l'accepter !**

De plus, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle. L'organisation des établissements s'en trouve complexifiées, engendrant des tensions regrettables au sein des équipes.

Concernant le 1<sup>er</sup> degré, malgré la baisse des effectifs, la création de 285 emplois ne permettra pas l'amélioration des conditions d'enseignement.

Les écoles connaissent aussi d'autres besoins importants comme la présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED. Fragilisés ces dernières années, ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période. Il est également indispensable que les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL soient à la hauteur des besoins. Il faut, de plus, des moyens de remplacement à la hauteur de la crise COVID et permettre le bon déroulé de la formation initiale et continue.

Il y a un an, nous dénoncions le cadrage de ce qui était la « loi 3D » et le déficit de concertation avec les organisations syndicales. On a désormais un projet de loi avec un « D » supplémentaire, avec la décomplexification. Cette loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires en EPLE une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés. À l'**UNSA Éducation**, nous le réaffirmons : il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas la solution.

La confiance ne se décrète pas, elle se construit à travers des actes. Le mode de gouvernance choisi par le ministre Blanquer la mine quotidiennement. L'**UNSA Éducation** et ses syndicats, par un courrier aux parlementaires, alertent sur les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le second degré et demandent que le Parlement initie au plus vite un correctif budgétaire.

Je vous remercie de votre attention.



### Collectif "Des moyens pour l'inclusion scolaire" 13

L'accès à une scolarité de qualité et adaptée, est un enjeu démocratique fondamental pour tous les enfants. Faute de moyens réellement harmonisés aux besoins, telle qu'elle existe aujourd'hui, la politique d'inclusion scolaire ne tient pas les promesses d'une école inclusive et engendre souffrance pour les élèves concernés, les personnels et les familles.

Dans notre département, le manque d'AESH, de places dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS), de dispositifs spécialisés dans les établissements scolaires, d'enseignant.es spécialisé.es et de Psy EN, malmément et amputent trop de notifications MDPH en contradiction avec la loi de 2005 et les obligations morales de la République.

L'école inclusive est en marche depuis 2005, pourtant 16 ans plus tard les conditions de sa mise en œuvre (classes surchargées, personnels non formés, locaux non-adaptés...) sont autant d'éléments qui limitent considérablement, voire empêchent sa réussite.

Les personnels AESH restent relégué.es dans une position de précarité qui ne reconnaît pas leur profession et le rôle essentiel qu'ils/elles remplissent au sein de l'Éducation Nationale : contrats précaires, temps partiels imposés, bas salaires, absence de système de mutation, formation insuffisante, faible évolution de carrière, absence de gestion des ressources humaines. La situation faite à ces personnels ne peut perdurer.

Aujourd'hui, les conditions de la mise en œuvre des PIAL, dans un contexte de pénurie de moyens, amènent en pratique une détérioration de la qualité de l'inclusion et des conditions d'exercice des personnels, alors qu'ils étaient censés les améliorer. Dans les Bouches du Rhône, la circulaire départementale déterminant la dotation en emploi AESH mutualisé.e sur la base d'une dotation maximum arbitraire de 5 heures par élève notifié dégrade ces conditions de travail et de scolarisation et vient contredire cette volonté.

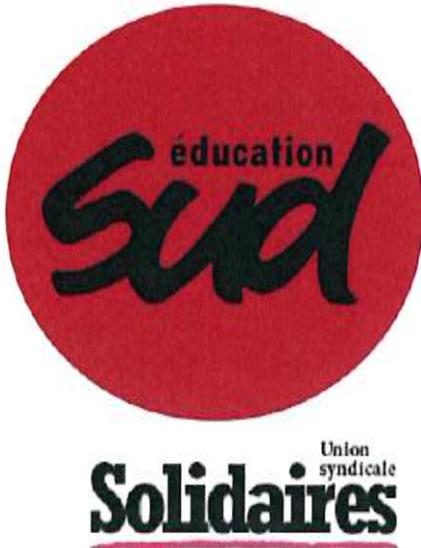
Par ailleurs, le nombre des notifications d'accompagnement mutualisé par la CDAPH est en augmentation significative par rapport à celui des notifications d'accompagnement individualisé, au détriment de l'accompagnement individualisé, et dans des proportions qui, au quotidien, ne nous paraissent pas toujours conformes aux besoins réels des jeunes.

Forts de ce constat, syndicats de l'Éducation, fédérations et associations de parents d'élèves, associations sur le handicap, et parents d'élèves s'unissent pour réclamer en urgence un budget supplémentaire et suffisant pour assurer l'inclusion de tous les élèves en situation de handicap en fonction de leurs besoins et avec des conditions d'enseignement adaptées.

Dans le cadre de cette union, les Conseils Départementaux et Académiques de l'Éducation Nationale, ainsi que le Ministère de l'Éducation Nationale, seront interpellés et d'autres mobilisations seront organisées si nécessaire.

## Déclaration de SUD éducation 04-05-13-84

CAEN du 9 février 2021



Depuis des mois, le gouvernement nous épuise et nous sommes épuisé-es.

Epuisés du manque de moyens que nous subissons depuis des années : formation, recrutements, RASED, médecine scolaire, médecine professionnelle...

Epuisé-es des communications d'un Ministre qui méprise les personnels, les condamne : pressions hiérarchiques, répression anti-syndicale, déni

Epuisé-es des conditions de travail dégradées : effectifs de classe, absences non remplacées, manque de dédoublements dans les collèges et les lycées et mise en concurrence des disciplines,

augmentation de la charge de travail pour les directions d'école...

Epuisé-es d'un statut malmené : gel des salaires, perte de droits (mobilité, avancement, représentativité), recrutements d'enseignant-es précaires...

Epuisé-es de la mise en place désastreuse des PIAL qui maltraite nos collègues AESH, les élèves et leurs familles

Epuisé-es d'une permanente adaptation aux contraintes imposées liées à la crise sanitaire : impréparation du ministère, injonctions paradoxales, protocoles inapplicables. SUD éducation souhaite que les écoles et établissements restent ouverts le plus longtemps possible. Dans l'immédiat, une organisation par dédoublement pour tout le second degré avec continuité pédagogique doit pouvoir être mise en place. Il faut augmenter le quota de remplacements des agent-es dans les écoles, collèges et lycées.

Epuisé-es des annonces qui s'enchaînent dans les médias, et de la mise en place des contre-réformes qui accélèrent l'avènement d'une école libérale et inégalitaire. Les révélations récentes concernant la refondation de l'éducation prioritaire sont alarmantes : suppression des cartes REP/REP+, décentralisation des moyens attribués et contractualisés localement, des cadeaux financiers aux écoles privées, mise en concurrence des écoles et des personnels, des zones urbaines et des zones rurales

Epuisé-es sont également les personnels AED et AESH, ces invisibles de l'Éducation qui doivent faire face à toujours plus de précarité, de mépris et d'indifférence. Epuisé-es de subir autant d'injustice dans leurs conditions d'emploi, menacé-es de non-renouvellement, traité-es de façon infantilisante par de nombreux personnels de direction ainsi que l'administration de l'éducation nationale. Le mouvement inédit des Assistant-E d'Éducation depuis novembre 2020 ne dit pas autre chose. Nos collègues exigent de la reconnaissance et celle-ci passe par la création d'un véritable statut d'éducateur au sein de l'éducation nationale. Les personnels AESH, elles et eux aussi partagent cette revendication, leurs missions sont essentielles et doivent être reconnues par la création d'un véritable métier. A l'inverse de ces revendications légitimes, la mise en place catastrophique des PIAL maltraite les personnels autant que les élèves qui ont besoin d'accompagnement.

Face à toutes ces attaques, SUD éducation rappelle l'exigence immédiat d'un plan d'urgence pour l'éducation :

- Recrutements massifs *de personnels* :
  - o Enseignant-es statutaires en augmentant le nombre de postes à tous les concours 2021 ;
  - o *Agent-es par les collectivités territoriales* ;
  - o *Médecins et infirmier-es scolaires* ;
  - o *AED et AESH en créant un statut mettant fin à leur précarité*
- Baisse des effectifs dans toutes les classes
- Rétablissements et développement des postes RASED
- Augmentation des salaires de tous-tes et attribution de la prime REP/REP+ à tous nos collègues précaires (AED, AESH)
- Abandon du projet de réforme de l'éducation prioritaire
- Abandon de la réforme du lycée et du baccalauréat
- Abandon de la réforme sur la formation et le recrutement des enseignant-es
- Recrutement de médecins de prévention pour les personnels
- Des moyens pour une école réellement inclusive pour tous-tes les élèves
- Abandon de toute sanction disciplinaire à l'égard de nos collègues enseignant-es qui se mobilisent dans le cadre de leurs droits contre toutes les contre-réformes en cours

**SUD éducation 04-05-13-84**